

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
12 février 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

OBJET :

**18. PRÉSENTATION DU  
RAPPORT ANNUEL DE  
LA COMMISSION  
ACCESSIBILITÉ. ANNÉE  
2020.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210219-0203\_021D18\_AK-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le dix-neuf FÉVRIER à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – M. LORIDAN Bernard.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réformé en profondeur les politiques en faveur des personnes souffrant de handicap et notamment rendu obligatoire la création dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission d'accessibilité chargée d'établir un bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de faire des propositions pour améliorer cet état.

Il rappelle que les membres de cette commission ont été modifiés par délibération du 18 septembre 2020, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le rapport annuel de la commission a pour objectif de rappeler le fonctionnement de cette commission au cours de l'année écoulée, de dresser le bilan des actions de la commune dans le domaine de la voirie, des bâtiments publics mais aussi de recenser les actions menées en faveur des personnes handicapées et d'une meilleure prise en compte du handicap.

L'année 2020 a ainsi vu se réaliser :

**Pour la voirie :**

- Le déplacement et la mise en conformité d'un passage piéton rue Gambetta, à proximité de l'école de musique (manque d'une dalle podotactile et de potelets) ;
- La création d'1 passage piéton PMR (manque d'une dalle podotactile et de potelets) devant l'EPAD, rue Ferdinand Capelle ;
- La création d'1 passage piéton PMR (manque d'une dalle podotactile et de potelets) rue Bournoville ;
- Une allée située à l'entrée de l'école maternelle Bezegher du Sart ; .../...

.../...

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 059-215904884-20210219-02132021D18\_AK-DE

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021**

### **18. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ. ANNÉE 2020.**

- Une allée entre la rue Henri Pruvost et la rue Marguerite Yourcenar ;
- L'aménagement arrière de l'ancien Hôtel Angelika place de la Libération ;

La commune profite des interventions voirie pour refaire des bordures adaptées lorsque cela est possible et des réfections de trottoirs en mauvais état.

À ce jour, la commune comptabilise 113 places de stationnement réservées, ainsi que 236 passages piétons (+ 2 en 2020) dont 16 sont accessibles aux PMR, 103 ne le sont pas du tout et 117 sont en cours.

#### Pour les bâtiments publics :

- **Ecole Louis Pergaud** : accès PMR dans la cours arrière de l'école.
- **CCAS** : l'accès par l'entrée principale du CCAS a été modifiée afin d'être totalement accessible aux personnes handicapées.

#### Pour les espaces publics :

Le service urbanisme, situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie a déménagé au rez-de-chaussée du même bâtiment, permettant un meilleur accès pour les personnes en situation de handicap.

La commission communale d'accessibilité s'est vue informée de ce rapport lors de la réunion qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> février dernier.

Le conseil municipal **A PRIS ACTE** du rapport annuel 2020 de la commission communale d'accessibilité tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

